

FICHE D'AMELIORATION CONTINUE DES SERVICES DE NEURODYSPACA

Date de réception :			Identité du référent qualité :			
Date de clôture :		N°	N° Fiche :			
En-tête réservée au référent qualité						
Date : Nom et prénom du déclarant :						
Il est recommandé de donner son nom pour permettre un retour sur le traitement de cette fiche, nous offrons cependant la possibilité de conserver l'anonymat dans le cadre de son traitement.						
☐ Je souhaite que cette fiche soit traitée dans l'anonymat						
Nom et prénom du preneur de la plainte : Vous pouvez aussi remplir vous-même cette fiche et la transmettre directement responsable du service concerné						
Service concerné :	☐ RESODYS	□ SESSAD	□ РСО	☐ Autre :		
Constat par la personne déclarante						
Personne concernée, date et lieu						
☐ Famille / Représentant légal				Date :		
☐ Personne accompagnée				Heure :		
☐ Professionnel de santé partenaire				Service :		
☐ Professionnel de NeurodysPACA				Lieu :		
□ Visiteur / partenaire / prestataire						
☐ Etablissement scolaire						
□ Autre :						
Décrivez les faits						
Action immédiate						
Quelle est votre proposition /solution ?						

Toutes vos plaintes ou réclamations sont prises en compte par l'établissement.

Ce document a pour objet de permettre à la responsable du service l'examen de vos plaintes ou réclamations, leur traitement et de vous apporter une réponse.

Quelles sont les différentes étapes de l'examen d'une plainte ou réclamation formulée auprès des services ?

Ces étapes sont les suivantes :

1. Vous vous exprimez par oral

Il est souhaitable, dans un premier temps que vous exprimiez oralement votre mécontentement à un responsable du service.

2. Vous pouvez aussi vous exprimer par écrit

Si l'entretien avec le responsable du service ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez remplir la fiche dédiée ou demander que votre plainte soit consignée par écrit.

3. Vous recevez une réponse

Toutes les plaintes écrites sont transmises au responsable du service. Vous recevrez une réponse.

4. Vous pouvez être mis(e) en relation avec la personne responsable du service

Dès cette première réponse, il sera précisé que vous pouvez, si vous le souhaitez, demander à avoir un entretien avec la responsable des relations avec les usagers.